

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la ligne Réclames 50 c. Fait divers dans la chronique 60 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 et M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on verra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Cahors, le 14 Octobre 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 12 octobre, Du 13, Du 14), R 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Values range from 69 75 to 101 75.

A NOS LECTEURS.

Le Journal du Lot agrandit son format sans augmenter le prix d'abonnement.

Les abonnés qui désirent suivre les débats des Chambres, en recevront le compte-rendu analytique, tel que le publie le Petit Moniteur, en ajoutant quatre francs au prix de leur abonnement.

Un traité avec la Société des gens de lettres, nous permettra de publier les ouvrages des meilleurs auteurs. Paraîtront successivement :

LE DRAME DES CARRIÈRES D'AMÉRIQUE, par Angèle de Sorr ;

LA VIOLE DE FAIENCE, par Champ-Fleury ;

LA PANTÈRE DE L'ATLAS, par Camille Perrier ;

LA SENTINELLE, nouvelle parisienne, par Alfred des Essards ;

LE COLONEL D'ANGES, par Hippolyte Langlois.

PRIMES DU JOURNAL DU LOT

CÉSARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy, par M. Bertrand, Inspecteur général des Archives, (derniers exemplaires). Pris au bureau : 1 fr. au lieu de 3 fr.

ALBUM DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon. Au lieu de 300 fr. 22 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 Octobre 1868. (N° 2.)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

I. — (Suite).

Plus tard, on m'a gorgé de tout. Puis, autant pour se débarrasser de ma présence que pour m'enseigner quelque chose, mes parents m'ont envoyé en captivité dans un collège et m'ont livré aux mains d'éducateurs de toutes sortes. Bref, pour ne m'avoir pas dans leurs jambes, pendant une dizaine d'années, ils ont sacrifié généreusement une vingtaine de mille francs qui n'ont guère servi à m'instruire. Enfin, lorsque je fus jeune homme, voici ce qui se passa. Mes parents se disaient sans cesse :

— Il aura notre fortune.

Moi je me répétais avec confiance et sécurité.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

BULLETIN.

Les dépêches de Madrid constatent que le gouvernement provisoire continue de réussir à maintenir l'ordre dans la capitale et dans le reste de la Péninsule. Les dissentiments que l'on redoutait entre la junte centrale et les juntas provinciales par suite de la nomination du maréchal Serrano au pouvoir suprême, sont, quant à présent, conjurés, grâce à la combinaison d'un ministère provisoire au sein duquel, malgré sa présidence nominale, Serrano partage le pouvoir avec les hommes les plus populaires de la révolution. Pour affirmer cet accord, un certain nombre de juntas locales ont envoyé leur adhésion au gouvernement provisoire.

Une grande réunion de démocrates a eu lieu dimanche, à Madrid. Il s'agissait de discuter une proposition faite par M. Orense et portant que « la forme républicaine seule est compatible avec les principes démocratiques. » La réunion a voté à l'unanimité une résolution dont le sens est que les démocrates doivent appuyer le gouvernement provisoire, tant qu'il restera fidèle aux principes de la révolution. L'heure avancée de la réunion n'a pas permis de s'occuper de la motion de M. Orense. Une seconde réunion à ce sujet aura lieu prochainement.

La junte centrale a autorisé le maire de Madrid, à entreprendre des travaux et à réaliser des améliorations utiles pour la population. A cet effet, la municipalité a ouvert un emprunt dont la souscription atteint déjà le chiffre de 500,000 francs.

On mande de Lisbonne, qu'une partie de la presse portugaise blâme le ministère portugais de vouloir l'union ibérique sous la monarchie du roi Luis.

On écrit de Florence à la Gazette de Gènes, que ces jours derniers, on a affiché dans cette ville, des placards pour inviter les Italiens, à suivre l'exemple de l'Espagne. Les gardes de la sûreté publique ont voulu s'emparer de ces manifestes, ce qui a causé un peu de tapage. En conséquence, on a arrêté quelques personnes qui avaient opposé

de la résistance à la force publique. On dit que dans ce nombre se trouvent des émigrés romains.

Le 5 octobre, a eu lieu à l'hôtel de ville de Genève, l'ouverture de la conférence internationale chargée de la révision du traité concernant les secours à donner aux militaires blessés sur les champs de bataille. La réunion, à laquelle assistaient une cinquantaine de délégués des divers Etats, était présidée par le général Dufour.

Pour le bulletin politique, A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Lisbonne, 11 octobre soir.

Plusieurs journaux attaquent le ministère portugais qu'ils accusent de vouloir l'union ibérique. Ces mêmes journaux publient une proclamation en faveur de l'union ibérique sous le roi Luis, qui a été affichée à Lisbonne, mais qu'on suppose avoir été écrite en Espagne.

New-York, 11 octobre.

Les avis de la Havane constatent que la fête anniversaire de la naissance de la reine Isabelle y a été célébrée, hier, comme d'habitude.

Madrid, 11 octobre, midi 45 m.

Hier, une panique s'est produite à la Bourse, à la suite d'une prétendue dépêche annonçant que l'île de Cuba se serait séparée de l'Espagne. Les auteurs de cette fausse nouvelle ont été arrêtés.

Madrid, 11 octobre, 1 h. du s.

Il est inexact que le marquis de Novaliches soit mort. Il est, au contraire, en voie de guérison. Il est positif que le marquis de Novaliches a eu avec le maréchal Serrano, le jour de son arrivée à Madrid, un entretien dans lequel ces deux éminents personnages ont échangé des témoignages de cordiale sympathie.

PRIM ET CUBA

Deux graves nouvelles concernant l'Espagne, l'une et l'autre, ont circulé aujourd'hui à Paris.

Suivant la première, une partie de la population de l'île de Cuba aurait fait un prononciamiento dans le sens d'une séparation d'avec l'Espagne.

D'après la seconde, on ferait circuler à Barcelonne et dans le pays catalan, des adresses déjà revêtues de nombreuses signatures et demandant que le titre de dictateur soit confié au général Prim avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent.

Quant à la séparation de Cuba, les dépêches n'en disent rien, et elles n'auraient pas manqué de signaler un événement de cette importance. Il y a plus. Un télégramme du 11, transmis par le cable, annonce que la fête anniversaire de la reine Isabelle, a été célébrée dans l'île, comme d'habitude. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une opposition aux faits révolutionnaires accomplis dans la métropole? Cette hypothèse ne manque pas d'une certaine vraisemblance, si l'on songe que les planteurs urbains peuvent s'attendre à voir proclamer par le nouveau gouvernement, la suppression de l'esclavage dans la colonie.

Pour ce qui est de conférer la dictature au général Prim, cela ne nous surprend point, et même, ajouterons-nous, ne nous affligerait guère. Que ce soit Prim ou Serrano, Orense ou Olozaga, ce qu'il faut à l'Espagne, pour le moment, c'est une concentration énergique du pouvoir. Hors de là nous ne voyons que l'anarchie, et elle est imminente. LAFFITE.

TROUBLES A PRAGUE.

Une dépêche de Prague, 12 octobre, rapporte les faits suivants :

« Hier, dans l'après-midi, un grand meeting a eu lieu à Smichow. Il a fallu requérir l'intervention de la force armée pour dissiper cette réunion. Plusieurs personnes ont été blessées. Le soir, la tranquillité était rétablie.

« Aujourd'hui, le général Keller, gouverneur militaire, a publié une proclamation dans laquelle il engage la population à maintenir l'ordre et la tranquillité. Le général déclare qu'il a pour mission de rétablir la tranquillité et l'ordre légal et qu'au besoin il saurait réprimer par la force de nouveaux excès, mais en même temps il exprime l'espoir qu'une fois les esprits apaisés, on cherchera et on parviendra à réaliser une entente sur le terrain constitutionnel. »

Ces désordres n'ont pas dû prendre au dépourvu le gouvernement autrichien. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la Correspondance générale de Vienne :

« Les derniers événements de Prague ont trop inquiété l'opinion pour que le gouvernement ne dût pas s'en préoccuper et ne

pas tenir compte des voix des journaux les plus répandus, qui demandent des mesures de préservation et de répression. D'ailleurs, les renseignements que le ministère reçoit de Prague concourent à le raffermir dans cette idée, puisque les agitateurs, loin de se calmer, ne font pas un mystère de leur intention de mettre bientôt en scène des démonstrations nationales sur une plus grande échelle. Il ne faudra donc pas s'étonner si le gouvernement proclame des mesures énergiques et efficaces pour conserver l'ordre public et garantir la tranquillité des classes paisibles et laborieuses de la Bohême. »

Pour extrait : A. Laytou.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance du Journal du Lot).

On nous écrit de Madrid, le 9 octobre : Madrid a toujours la même physionomie extérieurement ; drapeaux, bannières, processions, illuminations, etc., c'est un tableau vingt fois décrit et que moi-même j'ai esquissé assez longuement pour n'y pas revenir.

Je note seulement un fait qui a sa signification, c'est que les palais des plus grands seigneurs se distinguent par l'éclat de leurs tentures et de leurs illuminations ; j'ai déjà cité le splendide hôtel du duc de Medina Coeli, je pourrais en citer vingt autres ; je me borne à signaler celui du duc de Sesto, comte d'Albuquerque et mari de Mme de Morny. Quoique livré aux maçons qui achèvent la façade, l'hôtel de ce grand d'Espagne est pavoisé comme les autres et illuminé de même.

C'est quelque chose de passablement étonnant que cette continuité d'enthousiasme ; avant l'arrivée de Prim, les madrilénes semblaient se lasser, se refroidir un peu ; il y avait moins de lumières le soir aux fenêtres, et les orchestres de la ville prenaient un peu de repos, mais, depuis que le comte de Reuss est arrivé, les illuminations sont plus brillantes que jamais et les musiciens n'ont plus un instant de répit.

A l'endroit de la Calle (rue) de Alcalá où est situé l'hôtel de Paris, demeure du général Prim, la circulation est littéralement impossible après dîner, quoique la foule ait, à deux pas, les grands espaces de la Puerta del Sol.

Le général ne se montre pas, il reste invisible ; n'importe ! le peuple de Madrid, chante, crie, grouille sous ses fenêtres. C'est une passion que l'attente vaine ne peut calmer, c'est une rage.

alla rouler sur les tas de femmes, qui crièrent.

Otto demeurait debout et immobile, ne regarda même pas son adversaire. Et c'est un tort, car si ses yeux se fussent arrêtés sur le groupe du fond, il eût pu distinguer des lames de couteau qui brillaient.

Le colosse, accompagné de trois autres êtres, se redressa. Ce groupe dangereux s'approchait sans bruit, sans injures, comme des bêtes fauves qui vont surprendre une proie.

Insouciant, le Finlandais s'appretait à se recoucher. Il se trouvait près du Gosse et de la Gossette. Celle-ci le tira par le pan de sa blouse, et lui dit un mot. Il se redressa aussitôt et fit deux ou trois pas à reculons vers le fond de la carrière. Les autres approchaient toujours. La carrière n'ayant pas d'issue en cet endroit, il était certain que la victime allait être acculée contre la muraille de terre. — La leur des bougies ne pénétraient pas jusqu'à ce fond, et Otto avait déjà atteint le pénombre.

Le colosse ramassa une bougie pour éclairer l'attaque qui allait avoir lieu.

Il regarda de tous côtés. O surprise, personne !... Le Finlandais avait disparu.

(La suite au prochain numéro.)

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la Saison, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux : 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

carrière !

— Chut ! Professeur, tu parles bien, je ne te le conteste pas ; mais, silence, on vient !...

Le professeur, un peu ému par l'absinthe aurait bien fait tout un cours sur ce thème : mais la prudence lui coupa la parole.

Un homme s'avança au milieu de tous ces bohémien, les regarda attentivement comme s'il cherchait quelqu'un.

Cet homme est celui que nous avons suivi dans la rue d'Allemagne et vu pénétrer dans les carrières par la clôture du boulevard Serrurier.

A sa vue, un léger murmure parcourut les groupes.

— Est-ce que monsieur demande quelqu'un ? fit Trocadero.

L'homme ne répondit pas et s'enfonça dans une autre galerie.

— En voilà un avec qui il faut pourtant s'expliquer !... fit une voix.

— Ce monsieur n'est donc pas un ami ? demanda le professeur, qui probablement n'était pas un habitué assidu des carrières.

— On ne sait pas ce qu'il est.

— Moi je me charge de le lui demander, s'il revient !... fit un colosse à la barbe rouge et drue.

— Ce qu'il y a de certain, continua Trocadero en s'adressant à son ami le vicomte, c'est qu'il se tire bien facilement les pattes lorsqu'on nous trouble dans notre sommeil. Ainsi, il y a huit jours, on vint nous déranger de là-bas, de la Préfecture. Il était là, parmi nous. On nous emmena tous.

avait le Gosse et la Gossette. Ressort-de-Mon-

tre y était aussi, — et il y est resté ; — mais lorsque nous nous retrouvâmes au dépôt, lui n'y était plus. Une autre fois aussi, dans les fours de Pantin.

— Tu vas donc partout, cher Trocadero ?

— Quand mes cors me fatiguent, je vais à Pantin. Dans la nuit, les rats me les rongent. Cela coûte moins cher que chez le pédicure.

— Mais ils doivent te mordre la chair aussi.

— Lorsqu'ils touchent au vif, je leur donne des coups de pied. Ils le savent et ne s'attaquent qu'aux durillons. Oh ! ils sont bien dressés.

L'homme qui avait déjà soulevé des murmures reparut, et vint se coucher à l'écart.

Le colosse qui désirait le questionner se leva du milieu d'un tas de femmes, et s'avança vers lui.

L'autre indifférent ne bougeait pas.

— Comment te nommes-tu !

L'étranger regarda froidement le questionneur et répondit sans hésitation :

— Je me nomme Otto.

— De quels pays es-tu ?

— De la Finlande.

— Connais pas ce pays-là. Que viens-tu faire ici ?

— Tu es trop curieux, tais-toi.

— Je ne veux pas me taire, et nous allons tous te démontrer le cas que nous faisons des mouchards.

A ce mot, le Finlandais se redressa, et fit un pas en arrière. Puis, revenant tête basse contre le colosse, il le heurta en pleine poitrine. Celui-ci

Hier, quand Prim est parti pour aller saluer les troupes libérales victorieuses à Alcolea, il a encore été l'objet d'une ovation chaleureuse. J'ai dit qu'il était le héros, le demi-dieu de cette population, je ne puis m'en dédire.

On annonce pour aujourd'hui l'entrée du contre-amiral Topete et une grande corrida (course de taureaux) à laquelle assisteront la junte, Prim, Serrano, Caballero de Rodas, Topete, etc., etc. Ce sera, je le suppose, la dernière cérémonie publique à laquelle sera conviée la population madrilène et il faudra s'occuper de choses plus sérieuses.

L'administration est à peu près désorganisée, 50,000 ouvriers attendent du pain, il faut préparer les élections des Cortès constituantes, ce n'est pas là une mince besogne, et il est temps que chacun rentre chez soi pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires.

Le phénomène que je vous ai signalé continue ; personne ni dans la presse ni ailleurs, ne formule une solution du grave problème qui sera soumis aux Cortès.

On parle de liberté, de toutes libertés, mais rien de plus, on ne prononce toujours aucun nom, on ne pose aucune candidature.

La presse démocratique accentue son langage, mais elle emploie, comme les autres, ces formules vagues qui disent tout et rien. Aucun journal n'a écrit le mot : République.

Hier au soir, comme je flânais sur la Puerta del Sol, je vois tout à coup une affiche sur laquelle flambaient en grosses lettres, ces mots : Liberté ! Egalité ! Fraternité. Je m'approche croyant tenir, enfin, une formule claire et nette, Ah ! bien oui, cette devise de l'Ami du peuple (il a paru hier ou avant-hier) était suivie de quelques lignes de commentaires dans lesquelles le rédacteur expose qu'il défend « les principes et les dogmes libéraux et démocratiques, » et qu'il « combat les tendances réactionnaires aussi bien que les excès ultra-révolutionnaires. »

Je vous ai dit que Madrid avait sa Lanterne ; elle n'en a encore que le programme et il est aussi vague que celui de l'Ami du peuple, il est même un peu plus mystérieux. « La Lanterne, dit-il, est l'organe officiel (sic) d'un gouvernement provisoire invisible qui fonctionne à Madrid depuis et avant la révolution et qui promet de ne pas abandonner son poste avant que la nation se soit constituée définitivement. »

Voyez-vous ce gouvernement provisoire et invisible qui a un organe officiel pour la satisfaction d'y mettre de semblables banalités !

Somme toute cependant, il ne faut pas se dissimuler, l'élément démocratique prend, ici, le dessus et si le sort de l'Espagne était entre les mains de Madrid, c'est la solution la plus radicale qui aurait le plus de chances d'être adoptée. Mais il faut aussi rendre cette justice aux madrilènes, ils respectent scrupuleusement les droits des espagnols et ne montrent pas la moindre velléité de s'imposer.

Pendant la soirée d'hier, qui a été la plus tumultueuse peut-être, une bande d'environ 2,000 individus, précédée d'un orchestre et suivie d'une foule immense, s'est proménée pendant trois heures dans les rues de Madrid. Un des hommes de la bande portait une immense lanterne de toile blanche, éclairée, sur laquelle on lisait : liberté et égalité des cultes, à bas le concordat, à bas les tyrans de Rome, vive Rome libre !

Partout où elle a passé, cette bande a été saluée par les braves frénetiques.

Il paraît que pour assurer du pain aux milliers de pauvres qui emplissent Madrid, la junte va faire distribuer régulièrement à 20 ou 30,000 d'entre eux une paie de 6 ou 7 réaux. Les gens qui recevront ce salaire, car ce sera un salaire, seront employés à n'importe quoi. Cela rappelle un peu et même beaucoup nos ateliers nationaux de 1848, mais le gouvernement provisoire espagnol n'a pas le choix des moyens, ni même le temps d'étudier la question ; le mal est grand et profond, il faut un remède immédiat en attendant qu'on en trouve un qui soit efficace.

Le ministère est formé depuis hier au soir, 10 heures. Inutile de répéter des noms que le télégraphe a dû nécessairement vous transmettre, mais il n'est pas sans intérêt de faire ressortir que le ministère se compose uniquement de progressistes et d'unionistes. On avait cru que le démocrate Rivero en ferait partie, mais il n'en est rien ; les membres les plus avancés du cabinet sont le général Prim et M. Sagasta, rédacteur en chef de l'Iberia qui prend le portefeuille de l'intérieur. Mais tous deux n'ont ici, que la qualification de progressistes, tandis que M. Rivero appartient à ce que l'on appelle le parti démocratique, pour ne pas dire républicain. Beaucoup de démocrates cependant refusent d'aller jusqu'à la république, ce sont des nuances tellement pâles, tellement fugitives qu'on risque souvent de se tromper en jugeant un homme sur la dénomination qu'on lui donne et même sur celle qu'il accepte.

Pour extrait : A. Layton.

Autre correspondance

Les journaux de Lisbonne annoncent qu'on a affiché au coin des rues et qu'on fait circuler dans le peuple la proclamation suivante dont le gouvernement d'ailleurs ne se préoccupe point, la regardant avec indifférence et dédain :

« Portugais !

» A la fin le cri de liberté a retenti pour l'Espagne ! Crions aussi : Vive la liberté ! L'union de l'Espagne et du Portugal est nécessaire au bonheur des deux pays.

» Crions de toutes nos forces : Vive l'union

bérique ! Vive don Luis Ier, souverain des deux pays unis !

» Portugais ! mettons de côté des préjugés stupides.

» Portugais et Espagnols ! nous sommes frères par la religion, par les mœurs, par le langage et au dessus de tout par les mêmes sentiments d'amour pour la liberté !

» Portugais ! ne perdons pas l'occasion qui nous est offerte par la Providence de devenir un grand peuple en formant une nation qui fera l'envie du monde entier, car elle pourra dicter des lois à tous et n'obéir à personne.

» Portugais ! vive l'union ibérique ! Croyez-en les hommes libres qui ont songé à la grandeur de leur pays et au bonheur de leurs compatriotes !

» Portugais ! parmi les hommes libres il n'est pas d'étrangers. Tous sont frères. Vive l'union ibérique ! »

— Le marquis de Novaliches, malgré la gravité de son état, est en train de rédiger le rapport officiel de la bataille d'Alcolea. Les médecins le lui avaient défendu ; mais le général veut absolument remplir ce devoir, attendu que, ne pouvant pas parler, il est hors d'état de pouvoir fournir certains détails qui ne sont connus que du général en chef.

— Il serait question d'élever à Alcolea un monument modeste avec deux pierres commémoratives des batailles de 1808 contre les soldats de Napoléon 1er et de 1868 où une si grande victoire a été remportée par les défenseurs de la liberté.

— Dans son numéro d'hier, l'Iberia dit que c'est à la maison de Mme Montijo, mère de l'Impératrice, qu'a paru l'un des premiers drapeaux de la révolution arborés à Madrid. L'explication en est bien simple : La comtesse de Montijo habite la campagne, et la junte révolutionnaire du quartier, ayant établi son siège dans sa maison, y a placé en même temps son drapeau.

Pour extrait : A. Layton.

Autre Correspondance.

Le Moniteur de lundi se borne à annoncer, au sujet des affaires d'Espagne, l'adhésion « d'un certain nombre » de juntes locales au gouvernement provisoire.

Voici comment une correspondance de Madrid rend compte de la double tentative de meurtre commise sur le secrétaire de M. Gonzalez Bravo, ancien ministre de l'intérieur :

« M. Perez Ruiz, traversait, vers 2 heures, la Puerta del Sol, lorsqu'il fut reconnu, arrêté par quelques hommes du peuple et conduit à la Gobernacion au ministère de l'intérieur. Comme rien ne motivait son arrestation, on le remit presque aussitôt en liberté et on lui donna un détachement de garde nationale pour le protéger jusque chez lui. M. Perez Ruiz demeure rue de l'Arsenal, au coin de la Puerta del Sol, c'est-à-dire à 200 pas environ de la Gobernacion ; il allait franchir le seuil de sa porte, quand un homme qui l'avait probablement guetté lui donna un coup de sabre dans le ventre pendant qu'un autre le blessait de sa bayonnette au cou. M. Perez Ruiz tomba, reçut encore quelques blessures et fut emporté dans ses appartements. La foule conservant une attitude menaçante, un nouveau détachement de la garde nationale fut envoyé en toute hâte de la Gobernacion et pour être sûr que M. Perez Ruiz ne courait plus aucun danger, on le fit transporter au ministère même de l'intérieur où il est encore, à l'heure où j'écris. Son état est grave, mais non désespéré. »

— Il a été aisé d'armer le « peuple » de Madrid, le désarmer sera plus difficile.

« Le gouvernement provisoire, dit une correspondance, s'occupe de procéder à l'épuration de la garde nationale par un recensement sérieux. Malheureusement le ministère rencontrera sur ce point l'opposition soupçonneuse de M. Escalante, qui était naguère lieutenant-colonel de l'armée régulière et qui a été proclamé général de la garde nationale, le lendemain du départ de Concha, par les hommes à qui il venait de distribuer des milliers de fusils.

Le maréchal Serrano, lui parlant aujourd'hui, l'a appelé, « lieutenant-colonel » ; mais lui s'intitule toujours général et passe pour tel aux yeux du populaire qui le tient en outre pour un démocrate pur et solide. Si, en effet, M. Escalante prend une attitude hostile, il pourra en résulter de grands malheurs ; car le concours actif des ouvriers qu'il armés lui est acquis et peut-être même aurait-il l'appui de la junte dont la majorité est démocratique

— On lit dans la Correspondancia :

Les démocrates se montrent disposés à appuyer la situation actuelle bien que leurs chefs ne fassent point parti du gouvernement. Ils l'appuieront et conseilleront à leurs amis de l'appuyer, parce qu'ils savent que le premier besoin du moment est de consolider l'œuvre de la révolution, et d'éviter une surprise des réactionnaires.

— Au sujet de la renonciation du fils de Don Carlos au trône, un journal s'exprime ainsi : « L'ex-Infant D. Juan de Bourbon a abdiqué en faveur de son fils la couronne d'Espagne. C'est absolument la même chose que si je m'amusaiss à donner à mes amis les millions de la maison Rothschild. »

Pour extrait : A. Layton.

ROME

On écrit de Rome, le 6 octobre 1868 :

La chute du dernier Trône de la dynastie de Bourbon a retenti douloureusement dans les régions officielles de Rome. Sans attacher une importance excessive aux protestations et aux offres de dévouement de la Reine Isabelle, le Saint-Siège les accueillait, avec plaisir, comme il a accueilli et accueille encore celles du roi Guillaume, pour montrer que la Papauté temporelle, abandonnée par l'Autriche et la Russie n'est pas complètement isolée, et peut-être aussi pour contrebalancer la prépondérance que la France a péniblement conquise à Rome, à force de services rendus.

Non seulement, d'ailleurs, la Reine n'a négligé aucune occasion d'offrir au Pape des soldats pour le soutenir, un asile pour l'abriter, ou au moins une active coopération morale, mais elle a, en 1851, l'initiative de la stipulation d'un Concordat avec le Saint-Siège, et elle n'a cessé, depuis sa majorité, malgré les agitations de son règne, d'envoyer de ses deniers à Pie IX des sommes considérables et de riches présents. Chaque année la fabrique de St-Pierre, administration préposée à l'entretien de la basilique vaticane, recevait ponctuellement d'Espagne une offrande de 48,000 duros, imposée par la Cour de Rome à ce pays à l'époque où il demanda à être exempté des croisades et à se permettre certains relâchements dans l'observation de la discipline Catholique. Le Portugal et le Brésil paient encore, mais irrégulièrement, des contributions moins élevées. Les Deux-Siciles se dispensent d'envoyer la leur.

Le Pape continue à prier et à faire prier spécialement pour le rétablissement de l'ordre en Espagne, ce qu'il fait d'ailleurs chaque fois que le Souverain catholique d'un pays en révolution le lui demande. Ces prières ont un caractère privé et ne sauraient avoir pour objet au moins explicite la restauration d'une dynastie déchue.

A proprement parler, il n'y a plus de Gouvernements légitimes aux yeux du Saint-Siège. Il a fini par admettre l'existence des gouvernements de fait et par entretenir des relations avec eux, pourvu qu'ils ne s'attirent pas son animadversion, comme l'Italie, en traitant légèrement ses actes spirituels ou en enlevant son pouvoir temporel. Si donc le Gouvernement issu de la révolution d'Espagne respecte le Concordat, tient compte du sentiment catholique du pays et fonde un ordre de choses stable, la Cour de Rome reconnaîtra le fait de son existence, sans rien préjuger au sujet du droit. Jusqu'ici, le nonce de Madrid n'a pas été rappelé, et si les puissances adhérent, comme la France, à la proposition de l'Angleterre de conserver telle qu'elle la représentation diplomatique à Madrid, il y a lieu de croire que M. Franchi règlera sa conduite sur celle de ses collègues.

Rien n'autorise, jusqu'ici, à regarder comme certaine l'arrivée de la famille royale d'Espagne à Rome. Le Saint-Siège a pu se convaincre, par l'expérience de ces dernières années, que sa tradition de large hospitalité en faveur des Souverains déchus n'est pas sans inconvénients, et il paraît comprendre les embarras auxquels l'exposerait la réunion à Rome de tous les membres de la maison de Bourbon. Néanmoins, le pape est personnellement disposé à mettre un des palais pontificaux, le Quirinal, à la disposition de la reine et du roi s'ils viennent visiter Rome ou même s'y fixer. Depuis son retour de Gaète Pie IX n'habite plus ce palais, qui lui rappelle les scènes de la révolution de 1848. Le roi et la reine de Naples y ont demeuré quelque temps, pendant qu'on restaurait pour eux le palais Farnèse, propriété du roi.

François II s'est efforcé de transmettre à la reine Isabelle l'expression de sa condoléance et de l'espoir qu'il conservait encore. A peine arrivée à Pau, la reine a répondu elle-même qu'elle était résignée à la volonté de Dieu et qu'elle joignait ses félicitations à celles que le roi recevait le 4, fête de St-François d'Assise, son patron. Cette fête, pour laquelle la Reine de Naples était retournée à Rome, a été célébrée sans éclat au palais de Farnèse. Le baise-mains habituel n'a pas eu lieu.

Sans doute à cette seule fin d'entretenir la générosité des catholiques et l'ardeur des soldats, car il n'y a pas une ombre de danger réel à alléguer, l'autorité militaire pontificale songe à établir le long du Tibre sous des cabanes, des postes qui en surveilleront le cours, de concert avec l'équipage des deux canots à vapeur amenés par l'Utile. Il est aussi question d'élever sur le littoral de la mer, des batteries mobiles, à fleur d'eau. L'autorité paraît croire que la prochaine secousse des Garibaldiens se fera sur l'eau douce ou sur l'eau salée.

Un bâtiment frété dans le port d'Anvers par les catholiques belges vient d'apporter à l'armée pontificale 60,122 kilogrammes de plomb, 60,000 kilogrammes de poudres en barils, et une quarantaine de caisses renfermant du matériel militaire, entre autres un nouvel envoi de fusils Remington. Les capitaines des bâtiments ancrés dans le port trouvant que l'on différait trop le déchargement, ont insisté pour que la poudre fût transportée à terre, et elle a été en effet débarquée, avec précaution, hors de l'enceinte dans, un local cédé par le génie français.

Il est arrivé 67 recrues étrangères depuis le 1er octobre.

Les brigands ont capturé, il y a quelques jours, le fils d'un riche propriétaire des environs de Tivoli, M. Marini, de Canterano, et demandent pour sa rançon 4,000 francs en or, des habits et des munitions.

Pour extrait : A. Layton

Revue des Journaux

LIBERTÉ.

On lit dans la Liberté :

Nous puisons à des documents authentiques sur la révolution d'Espagne ce qui suit :

Le gouvernement espagnol avait déjà connaissance, au moyen du cabinet noir, au mois de juillet, de la grande conspiration qui devait éclater le 25 août. Mais comme la nouvelle se répandait alors qu'une entrevue aurait lieu entre l'empereur des Français et la reine d'Espagne, les conspirateurs trouvèrent bon d'ajourner la conspiration.

Par cet ajournement, le gouvernement espagnol, se berçant d'illusions, crut que les conspirateurs avaient renoncé à leurs projets, et il négligea de prendre des mesures de précaution.

Quand le mois dernier, le projet d'entrevue revint sur le tapis, le parti de la conspiration répandit le bruit que la reine allait recevoir à Saint-Sébastien le mot d'ordre de l'Empereur Napoléon.

L'impression en fut fâcheuse sur les Espagnols, si jaloux de leur indépendance et détestant tout ce qui vient de l'étranger.

Gonzalez Bravo, qui, à Madrid, commençait à deviner les projets ourdis par le parti militaire, se rendit en toute hâte à Saint-Sébastien pour demander à la reine de pleins pouvoirs contre le parti militaire. Mais la reine n'ayant confiance que dans ses généraux pour conjurer le péril, s'adressa au marquis de Ceste pour que celui-ci formât un cabinet.

Le maréchal refusa sous prétexte de ne pouvoir s'éloigner du chef-lieu de son commandement.

La reine offrit alors le pouvoir au général Concha et l'éleva au maréchalat pour combler ses vœux et paralyser les offres du parti révolutionnaire.

Les événements ultérieurs sont connus. Maintenant on assure, à bonne source, que la reine est décidée d'abdiquer en faveur du prince des Asturies entre les mains des Cortès, alléguant qu'il aurait été contre sa dignité de se démettre du pouvoir royal entre les mains de généraux qui devaient leurs grades à sa faveur. — Odisse-Barot.

PAYS.

Le Pays a reçu de Berlin, une lettre très intéressante. Nous la recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs :

Berlin, 4^{er} octobre.

On connaît enfin la nature de la maladie de M. de Bismark : c'est une maladie politique. Voici ce qu'on vient de me communiquer :

L'opposition que cet homme d'Etat rencontra à la chambre ; les reproches que lui attirait journellement le système de despotisme militaire en vigueur ; enfin, l'exemple donné par l'Autriche, lui avaient fait faire bien des réflexions, et il s'était enfin déterminé à proposer au roi d'entrer dans la voie des réformes libérales et d'élargir la constitution.

Le roi repoussa cette proposition comme humiliante pour sa dignité et préjudiciable aux droits de sa couronne. M. de Bismark se décida alors à faire un éclat et offrit sa démission. Le roi ne l'accepta pas, mais, dans un entretien qu'il eut peu de temps après avec M. Von der Heydt, il dit, en faisant allusion à ce qui s'était passé entre lui et son premier ministre : « Je commence à croire que le pauvre comte à l'esprit malade. »

Ce propos fut répété et vint aux oreilles de M. de Bismark, qui n'attendit pas un nouvel avis, mais le jour-même demanda un congé pour se guérir d'une maladie d'esprit. On m'assure que la lettre qu'il écrivit au roi était très ironique. Le fait est qu'il est parti, et que Sa Majesté l'ayant invité plusieurs fois à revenir et à reprendre ses fonctions, il s'est toujours excusé en alléguant sa maladie d'esprit.

On m'assure que la nomination de M. de Manteuffel était une menace à l'adresse de M. de Bismark. Le roi croyait par là piquer son ministre au vif et le décider à sortir de sa solitude ; mais M. de Bismark est resté impassible. Il a déclaré qu'il ne sortirait de Varzin que lorsqu'il aurait fait accepter sa démission ou que le roi aurait souscrit aux réformes qu'il lui a proposées.

Ces communications me viennent d'un homme que sa position officielle met à même d'être très bien informé. Vous pouvez donc en faire usage avec toute confiance. Au reste, quand on connaît le caractère des deux personnages, la ténacité avec laquelle le ministre suit ses plans et l'opiniâtreté du roi, on ne doit rien voir que de très vraisemblable dans tout ce que je vous ai rapporté.

Je puis vous assurer que la nouvelle que vous avez donnée d'après une correspondance

de Berlin, que M. de Bismark se serait rendu incognito à Postdam pendant le séjour de l'empereur de Russie, est complètement fautive, et que l'annonce du retour du ministre à Berlin pour la seconde moitié d'octobre que vous avez empruntée à la Gazette du Peuple, est aussi sans fondement.

La maladie dont on a parlé n'étant pour rien dans l'absence du ministre, il est impossible de fixer l'époque de son retour.

Il est également difficile de prévoir quel sera le dénouement de la crise. On peut être persuadé cependant que M. de Bismark ne cédera pas.

Il sait très bien que, pendant son absence, il s'est formé à la cour un parti qui lui est hostile, mais il pense que la ligne de conduite qu'il a prise lui servira à se réhabiliter devant la nation qui, si sort victorieux de la lutte, lui devra une extension de ses libertés, et dans le cas contraire, lui saura gré d'être tombé pour avoir voulu être libéral.

Après avoir reproduit ces lignes, le Pays ajoute :

Depuis que nous avons reçu cette correspondance, un télégramme de Berlin nous fait connaître un fait qui en est la confirmation, c'est l'envoi de M. Von der Heydt à Varzin, pour négocier avec M. de Bismark. Nous avons lieu de croire que cette mission aura le succès désiré, parce que nous savons que le parti de la cour s'est déterminé à faire des concessions.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Le Moniteur annonce, d'après une dépêche de Madrid que le cabinet de Washington a reconnu officiellement le nouveau gouvernement espagnol.

— Des poursuites sont dirigées contre une dizaine de personnes pour avoir distribué les numéros du journal la Lanterne publié à Bruxelles. Ces inculpés, au nombre desquels se trouve un négociant, un courtier à la Bourse, un menuisier, des commis-libraires, un employé du magasin pittoresque et deux porteurs de journaux sont renvoyés en police correctionnelle sous la prévention d'avoir distribué un journal étranger dont l'entrée n'a pas été autorisée en France, délit prévu.

— On assure que M. Lachaud, le célèbre avocat, se portera candidat, aux prochaines élections générales, dans la circonscription de St-Denis en concurrence avec M. Jules Simon.

— Un journal annonce que M. Renan va être de nouveau pourvu d'une chaire à la Sorbonne.

— Il est question de créer à Paris des commissaires de police de nuit.

— On écrit de Florence :

Nous savons que le nombre des fusils se chargeant par la culasse distribués à notre armée dépasse 100,000. Presque tous les régiments sont déjà pourvus d'un nombre suffisant de ces nouvelles armes.

— Il est question chaque jour, aux nouvelles d'Espagne, de l'hymne de Riego, qui est la Marseillaise des Espagnols. Nous publions ce chant, qui a été composé en une seule nuit, après la Révolution de 1820. Il est l'œuvre du général-poète San-Miguel et du guitariste Huerta. En voici la traduction en vers par M. Jacques Foucl :

Chœur.

L'Espagne nous appelle,
C'est à nous d'accourir !
Soldats, jurons pour elle
De vaincre ou de mourir !

Solo.

Qu'une noble allégresse
Sur nos fronts apparaisse ;
Chantons avec ivresse
Notre hymne audacieux.
Que, dans sa sympathie,
Le peuple entier nous crie :
Le bid, race guerrière,
Est bien de vos aïeux !
Brille, glaive homicide,
Oui, l'esclave timide
Tremble, le front livide,
Sous l'homme libre et fier.
Oui ! comme la fumée,
On verra cette armée,
Par le fer entamée,
Se dissiper dans l'air.

Les trompettes guerrières
Mêlent leurs voix altières
Aux foudres meurtrières
Que vomit le canon ;
Mars s'agite en furie ;
Les fils de la patrie
Invoquent le génie.
De notre nation !

Pour extrait : A. Layton

CHEMINS VICINAUX

Au cours de leur récente session, les conseils généraux se sont libéralement appliqués à remplir les conditions voulues par la rapide achèvement des voies de communication rurales. C'est maintenant aux municipalités à intervenir dans l'exécution d'une loi appelée à rendre les plus grands services, non seulement aux habitants des campagnes, mais au commerce et à l'industrie dans les divers centres de population.

Pour faciliter ce concours, qui n'est d'ailleurs que la continuation des efforts et des sacrifices déjà accomplis par les communes, M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont nous allons donner une analyse aussi substantielle que possible:

I. — La nomenclature des chemins subventionnés et leur longueur kilométrique étant déterminés par la commission départementale, il n'y a plus qu'à notifier les décisions aux communes intéressées. M. le ministre insiste pour que chaque municipalité arrête dès à présent le plan de son réseau et qu'elle en poursuive l'exécution avec persévérance. Cette manière d'agir peut seule donner des résultats contre lesquels iraient soit des changements de direction des tracés, soit l'éparpillement des ressources financières ou prestataires.

II. — Les dépenses vicinales, pour chaque municipalité, comprennent: 1° la construction des chemins projetés; 2° l'entretien de ces mêmes chemins; 3° l'entretien des voies précédemment exécutées. Il suffira ordinairement, pour satisfaire à cette triple prescription d'affecter au service vicinal les ressources créées d'abord par la loi de 1836, ensuite par celle de 1867, soit huit centimes additionnels et, s'il y a lieu, un supplément de prestations. Un certain nombre de mairies y pourront affecter des ressources extraordinaires: coupes de bois, aliénations de biens communaux, rentes sur l'Etat, etc. Il sera tenu compte, dans la répartition des sommes prêtées par la caisse vicinale de la libéralité avec laquelle les communes participeront à l'œuvre de bien public dont il s'agit.

III. — Au vertu de la nouvelle loi, le gouvernement met à la disposition des communes une somme de deux cents millions remboursable en trente annuités au taux de 4 0/0 d'intérêt, amortissement compris, inutile d'insister sur la portée bienfaisante de cette intervention. M. le ministre ajoute que la période de remboursement pourra s'étendre, à l'égard des communes dont les ressources sont trop limitées, à quarante ans au lieu de trente. Celles enfin qui seront tout-à-fait dans l'impossibilité d'user de la faculté d'emprunt, ne seront point abandonnées; le département, suivant délibération du Conseil général, stipulera en leur lieu et place auprès de la caisse des consignations. Nous prophétisons à coup sûr en disant que tel sera le sens d'un grand nombre de délibérations, lors de la session municipale de novembre prochain.

IV. — Il est laissé aux municipalités, avec l'adjonction des plus imposés, le droit de voter soit les trois nouveaux centimes additionnels inscrits dans la loi de 1868, soit un supplément de travail prestataire, chaque citoyen pouvant racheter en argent cette contribution personnelle. Toutefois, cette alternative n'appartient qu'aux communes dont le budget est grevé de dix centimes extraordinaires.

V. — L'époque des délibérations municipales ayant pour objet l'entreprise qui nous occupe n'est pas fixée par la circulaire ministérielle. Elle est naturellement subordonnée à l'avancement du travail des agents-voyers et à diverses mesures préliminaires. On s'en rapporte à cet égard au zèle des maires et des conseillers. On a raison.

LAFITE.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Bordeaux (Gironde), 8 octobre. — La cueillette est depuis longtemps terminée sur tous les points de notre département, sur ceux du moins qui ne donnent que les vins rouges. La dernière opération de la fabrication du vin, l'écoulage, arrive également à sa fin. Le besogne au milieu des vignes blanches, n'est pas aussi avancée, car tout le monde sait que depuis quelques années la nouvelle fabrication de nos vins blancs de crû, qui en a complètement changé le type, demande une maturation excessive, maturation qui arrive presque à la décomposition du raisin.

Mais déjà courtiers, négociants et bon nombre de consommateurs...

par groupes, courir nos campagnes, et sans attendre les quelques jours encore nécessaires au liquide pour sa vinification complète, dégustent, jugent, achètent ou font de promptes propositions.

Nous l'avons déjà dit, on n'avait vu, de mémoire d'homme, un pareil empressement auprès de nos propriétaires; les ventes à livrer et les reventes sont vraiment extraordinaires.

Cunac (Tarn), 7 octobre. — J'ai attendu à vous adresser mon bulletin que le vin ait été décué afin de vous donner des renseignements exacts sur la quantité et la qualité de la récolte. En général tous les coteaux situés à l'aspect du midi n'ont presque pas amené de raisins, à l'exception des vignes jeunes et de celles qui avaient été fumées avec excès. Le rendement général peut être évalué en moyenne à 17 hectolitres l'hectare. Les vendanges ont été faites par un temps sec et chaud; aussi le vin est très-corsé et alcoolique; il est sans contredit supérieur à celui de 1865. Les acheteurs arrivent en foule et les prix, qui se cotent de 52 à 55 francs la barrique (215 l.) au sortir de la cuve, tendent à s'élever encore. Les détenteurs se montrent peu disposés à livrer leur marchandise dans l'espoir d'une hausse encore plus considérable. On ne redoute pas cette année la concurrence du Bas-Languedoc: dans les années où le vin de ce pays abonde, elle nous porte un préjudice immense à cause de son extrême bon marché.

(Moniteur vinicole.)

Agriculture

Depuis quelques années, l'agriculture en France a fait des progrès immenses. Une foule de substances qui n'appelaient autrefois l'attention de personne et qu'on jetait aux décharges publiques, ont été reconnues depuis peu, grâce aux découvertes de la chimie, comme des engrais puissants, et sont aujourd'hui employées à fertiliser le sol. Par l'application des vérités scientifiques, les fumures de tout genre ont été perfectionnées, la nature des terrains mieux connue, les fourrages artificiels mieux appréciés et l'outillage de l'agriculture amélioré. Dans beaucoup de départements le raisonnement a succédé à la routine, et le sol, mieux travaillé, est devenu plus productif. Toutefois, ce n'est guère que la grande culture qui a adopté largement les idées nouvelles, et qui a su jusqu'à présent mettre à profit les principes nouveaux de l'agriculture. Une foule de petits propriétaires, même parmi les plus éclairés, se sont montrés défiants et soupçonneux au sujet de ces innovations; ils ont continué de suivre la tradition et d'appliquer à la culture des champs un système usé dont la science démontre chaque jour les erreurs et les imperfections. Beaucoup d'agriculteurs comprennent pourtant qu'il serait avantageux pour eux d'appliquer les idées nouvelles; ils savent que la science a raison, qu'elle ne se trompe pas et que la pratique ne devient réellement féconde qu'à la condition de s'associer à la science: tous accueillent favorablement les vérités qui émanent d'elle, et que cherchent parfois à vulgariser des orateurs officiels dans les solennités des comices agricoles. Ils écoutent ces discours avec le plus vif intérêt, n'en parlent qu'avec déférence et paraissent être convaincus de l'efficacité des innovations prescrites par ceux qui se sont faits les interprètes de la science. Malgré ces convictions, en apparence sincères, ils rentrent chez eux pour reprendre leur routine et continuer d'errer dans les mêmes ornières.

Ces agriculteurs sont pourtant intéressés à tirer le meilleur parti possible des ressources dont ils disposent; et s'ils ne se mettent pas immédiatement à l'œuvre pour mettre en pratique ce qu'ils viennent de lire ou ce qu'ils viennent d'entendre, c'est l'incertitude du succès qui les arrête et qui les empêche d'entrer dans la voie du progrès. Ne connaissant pas le plus souvent les moindres éléments de physique et de chimie comment réussiront-ils à appliquer avec succès des principes qui découlent de ces sciences? Les livres sur l'agriculture sont généralement écrits en termes trop scientifiques; un grand nombre d'agriculteurs ne les comprennent pas. Ces ouvrages ont du reste le tort de passer sous silence le point capital de la question qui consiste à faire connaître la valeur pécuniaire d'un engrais. Supposons qu'il s'agisse pour un propriétaire d'acheter pour fumer ses champs le sang fourni par l'abattoir d'une grande ville. Avant de contracter ce marché, il se demandera si les frais d'achat, de transport et de main-d'œuvre seront plus que compensés par l'excédant de récolte que produira cet engrais. S'il prend pour se renseigner un livre de chimie ou un livre d'agriculture, tous les détails qu'ils trouvent sur le sang peuvent se résumer

excellent engrais pour les fourrages; on peut l'employer aussi pour les céréales, mais il offre quelquefois l'inconvénient de faire verser les blés.

La question qui intéressait si vivement l'acheteur ne se trouve nullement résolue. Ne pouvant prévoir d'avance si cette affaire est bonne ou mauvaise, il abandonne son projet au risque de passer pour un homme à idées étroites et ennemi du progrès. Ses bonnes intentions ont été paralysées par le doute et l'incertitude. Il n'en aurait pas été de même s'il avait eu à sa disposition un livre où il aurait pu lire les lignes suivantes:

« La valeur d'un engrais dépend en général de la quantité d'azote qu'il contient. On a remarqué par de nombreuses expériences, que l'azote, pour être profitable à l'agriculture, ne doit pas coûter plus de 1 fr. 50 le kilogramme. Cent kilogrammes de sang frais contiennent 2 kilog. 900 grammes d'azote, et représentent par conséquent une valeur de 4 fr. 35. Un quintal métrique de cet engrais produira sur une prairie naturelle ou artificielle sensiblement le même effet que 500 kilogrammes de fumier de ferme que l'on peut estimer à raison de 40 centimes les 50 kilogrammes.

Cette lecture aurait permis à l'agriculteur de conclure son marché en toute connaissance de cause, et sans avoir à craindre aucun mécompte.

COMMEYRIE, Directeur adjoint de l'Institution secondaire de Gourdon.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	PÈTE.	FOIRES.
15	Jendi.	St Thérèse.	Figeac.
16	Vendr.	s Ambroise.	Prayssac.
17	Samed.	s Havöic.	Montcabrier, Vayrac, Vigan.

P. L. le 1, à 8 h. 7 du soir.
 D. Q. le 9, à 6 h. 23 du matin
 N. L. le 15, à 11 h. 11 du soir.
 P. Q. le 31, à 11 h. 15 du matin

Chronique locale.

L'Indépendant semble tout surpris de notre attitude dans la question de Laroque-des-Arcs.

De deux indépendants, en effet, l'un par son titre l'autre par ses actes, un seul a sa raison d'être.... Le journal de la rue Salvat voudrait à tout prix faire accroire que c'est lui.

Notre initiative lui porte ombrage. Il emploie pour nous en priver sa tactique ordinaire: il nous présente comme l'écho, le porte-voix de l'administration. Ce ne sont là que des mots, cher confrère. Oyez, s'il vous plaît, ceci, et prenez-en votre parti en héros: Le Journal du Lot vous conduira toujours à la remorque dans toutes les questions d'intérêt local. L'exemple l'a prouvé, l'exemple le prouvera. Et sachez-le bien, nous avons les coudées entièrement franches pour défendre les intérêts de nos concitoyens.

Ceci dit sans vouloir entamer avec l'Indépendant une polémique oiseuse.

LOUIS LAYTOU.

La consécration de la chapelle du Séminaire est irrévocablement fixée au mardi, 20 courant.

A 8 heures, la procession des Evêques et du clergé quittera l'Evêché, et suivra la rue des Chanoines Réguliers pour se rendre au Séminaire. Elle sera présidée par son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Outre son Eminence, Monseigneur notre évêque attend pour cette cérémonie Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, métropolitain; Mgr Bonamie, archevêque de Calcédoine; Mgr Doumer, évêque de Juliopolis; Mgr Lacarrière, ancien évêque de Basse-Terre; Mgr Romadié, évêque de Perpignan.

Il n'est pas inutile de prévenir les fidèles qu'ils ne pourront pas entrer dans l'église au commencement de la cérémonie.

Voici l'ordre à suivre pour la consécration d'une église. L'Evêque consécuteur bénit d'abord l'extérieur de l'édifice. Il entre ensuite dans l'église accompagné seulement de ses ministres après une partie des rites prescrits pour l'intérieur, le clergé et le Prêlat vont chercher les reliques préparées pour l'autel et déposées dans une chapelle provisoire; et ce n'est qu'après l'entrée des reliques à l'église que les fidèles peuvent y pénétrer, c'est-à-dire, une heure environ après le commen-

Par arrêté préfectoral en date du 12 octobre, ont été nommées Institutrices communales de deuxième classe:

- A Caillac, M^{lle} Chaule (Justine), de l'Ordre des Dames de Montcuq;
- A Castelnaud M^{lle} Merliot (Germaine), de l'Ordre de l'Immaculée Conception de Castres;
- A Catus, M^{lle} Couture (Anastasié), de l'Ordre des Dames de Montcuq;
- A Cazals, M^{lle} Coutrix (Marie-Laure), née Syrey;
- A Francouls, Thérizols (Julie), de l'Ordre des Dames de l'Enfant Jésus, d'Aurillac;
- A Labastide-du-Vert, M^{lle} Troiville (Françoise);
- A Bio, M^{lle} Martel (Catherine);
- A Brengues, M^{lle} Cros (Rosalié), née Bex;
- A Calviac, M^{lle} Ratier (Julie);
- A Camburat, veuve Estève, née Distips;
- A Capdenac, M^{lle} Skétin (Mélanie);
- A Cardillac, M^{lle} Pontchies (Marie-Anne), de l'Ordre de l'Enfant Jésus, d'Aurillac;
- A Corn, M^{lle} Bouyssi (Justine);
- A Cuzac, Roumégoux (Augustine), de l'Ordre de la Sainte Famille;
- A Frayssinhes, M^{lle} Taurand (Pétronille);
- A Gorses, M^{lle} Barrat (Marie), des Dames du Calvaire;

- A Issepts, M^{lle} Meyzen (Julie);
- A Larnagol, M^{lle} Frot (Adèle);
- A Lentillac, M^{lle} Bayle (Marie-Elizabeth);
- A Linac, M^{lle} Mayrand (Rosalié);
- A Lissac, M^{lle} Térissi (Marie), de l'Ordre de l'Enfant Jésus;
- A Loubressac, M^{lle} Lafon (Pauline), de l'Ordre de l'Enfant Jésus;
- A Lacan, M^{lle} Moles (Justine);
- A Lunan, M^{lle} Cassagne (Victorine), née Puel;
- A Marcihac, M^{lle} Clermont (Marie), de l'Ordre de l'Enfant Jésus, d'Aurillac;
- A Molières, M^{lle} Feniers (Marie);
- A Reyvignes, M^{lle} Cazals (Rosalié);
- A St.-Cirgues, M^{lle} Laviolette (Marie);
- A Sainte-Colombe, M^{lle} Lasborie (Sophie), de l'Ordre de St.-Joseph;
- A St.-Félix, M^{lle} Castagné (Jeanne);
- A St.-Jean-de-Laur, M^{lle} Serres (Marie), des Dames de l'Union;
- A St.-Jean-Lespinasse, M^{lle} Lacaze (Germaine);
- A St.-Médard-de-Prèsque, M^{lle} Fargès (Marie);
- A St.-Vincent (St.-Céré), M^{lle} Lamouroux, (Marie);

- A Tauriac, M^{lle} Rigaudière (Antoinette), de l'Ordre de l'Enfant Jésus;
- A Thémènes, M^{lle} Marinios (Pauline);
- A Viazac, M^{lle} Cassagne (Léontine-Augustine);
- A Condat, M^{lle} Delcros (Marie);
- A Creysse, M^{lle} Daval (Elisa);
- A Dégagnac, M^{lle} Bourret (Françoise), des Dames de Vaylats;
- A Lamothe-Cassel, M^{lle} Besse (Marie);
- A Lavergne, M^{lle} Couderc (Marguerite), née Jammes;
- A Masclat, M^{lle} Planchou (Marie-Corinthe);
- A Payrac, M^{lle} Pléars (Marie-Joseph), de l'Ordre de St.-Vincent-de-Paul;
- A St. Chamand, M^{lle} Ricros (Marie), de l'Ordre de l'Enfant Jésus;
- A Salviac, M^{lle} Fraysse, (Emilie), des Dames du Calvaire;
- A St.-Sozy, M^{lle} Pechmèze (Marie), née Salgues.

Deux élèves du Lycée impérial de Cahors viennent d'être admis à l'Ecole spéciale du service de santé militaire de Strasbourg; ce sont: MM. Salvat Adrien, de Gourdon, et Villié Gustave, de Cahors. Le premier figure en tête de la liste; il a obtenu, sur une promotion de 93 élèves le n° 7.

C'est demain mardi que vient, devant la cour d'assises de la Seine, l'affaire du faux billet de loterie présenté comme ayant gagné le gros lot de la loterie du Parc de Cordeaux. L'accusé, Louis David, sera défendu par M^e Deflers.

AVIS AUX PÊCHEURS. — M. le ministre de l'agriculture, vient d'inviter les préfets à donner la plus grande publicité aux interdictions de pêche prononcées par les derniers règlements, et qui s'appliquent à tous les engins, même à la ligne flottante tenue à la main.

Ainsi, à dater du 20 octobre prochain jusqu'au 31 janvier 1869, la pêche sera interdite pour le saumon, la truite et l'ombre-chevalier.

La pêche de l'ombre commun, l'anguille et de la lamproie, est comprise dans cette interdiction.

Pendant ce temps, la pêche de l'écrevisse qui est interdite du 15 avril au 15 juin, pourra être pratiquée dans tous les cours d'eau non navigables, ni flottables, depuis le coucher du soleil jusqu'à onze heures du soir, au moyen de filets dits « balances » dont les mailles auront au moins quinze millimètres de largeur.

Par suite d'une circulaire récente, S. M. M. le ministre de l'intérieur vient d'inviter MM. les préfets à confier désormais, dans les communes rurales dépourvues de mairies, la garde et la conservation des archives à l'instituteur remplissant les fonctions de secrétaire de mairie. On déposera, à la maison d'école, les archives communales, qui n'en resteraient pas moins placées sous l'autorité et la surveillance directe du maire.

Cette mesure a pour but de prévenir les nombreux inconvénients qui résultent, à chaque renouvellement de l'administration municipale, des déplacements qui ne sont pas sans

documents. Elle permettra également de faire disparaître toutes les difficultés en ce qui concerne la communication des titres communaux aux personnes intéressées à les consulter.

Les chasseurs apprendront avec plaisir qu'il est sérieusement question, dans les hautes régions officielles, d'introduire d'importantes réformes dans la matière qui régit le droit de chasse et les moyens d'en entraver, autant que possible, la coupable industrie du braconnage.

Si nous sommes bien informés, une enquête se poursuit très activement dans le but d'arriver à ce résultat, qui intéresse non-seulement la production du gibier, mais encore la propriété et la sécurité, voire même la vie des agents particuliers et des gardes-champêtres.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- octobre.
- 11 Ballet (Jean), rue Baudus.
- 11 Faurie (Louis-marcelin), de Labéraudie.
- 11 Sarroy (Baptiste), à Cavanies.

Mariages.

- 12 Joubes (Léon-Honoré), et Planacassagne (Marie).

Décès.

- 10 Delrieu (Marie), naturelle, 2 ans hospice.
- 11 Sudré (Jean), employé au chemin de fer, 24 ans, place St Maurice.
- 11 Calendrier (Henri-Pierre-Louis), 27 mois, Boulevard Nord.
- 12 Laborie (Marie), 25 ans, célibataire, Chartreuse.
- 12 (Gélis François), tonnelier, 74 ans, rue de la Halle.
- 13 Verdier (François-Maurin), médecin, 84 ans, Chartreuse.
- 13 Mahique (Marie), 69 ans, Faub. Labarra.
- 13 Lacoste (Jean), Sculpteur, 43 ans, aux Augustins.
- 13 Delteil (Mathilde), 25 mois Cul de sac St-Urcisse.
- 13 Liauzu (Pierre), 16 mois, rue St Urcisse.
- 14 Prieur (Joseph), entrepreneur, 50 ans, rue Impériale.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 Octobre 1868.
 31 versements dont 4 nouveaux 4.392 »
 7 remboursements dont 3 pour solde 1.186 37
 Pour la chronique locale: A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

Une correspondance adressée de Montauban au Journal de Toulouse, raconte en ces termes un nouvel épisode de la sinistre affaire qui partage en ce moment l'attention des populations méridionales avec le procès des empoisonnements de Marseille:

Hier, à six heures environ du matin, notre curiosité a été vivement surexcitée. Où allait la foule? Que se passait-il donc qui pût produire une semblable agitation? La cause en était toute simple, et notre surprise a été grande de voir l'empressement du public pour une femme. Il est vrai qu'il s'agissait de la Delpech qu'on avait vu sortir de prison, et le bruit s'était promptement répandu en ville que la police l'avait accompagnée à son domicile. Indice suffisant pour ouvrir un vaste champ à toutes les suppositions; aussi les récits les plus fantastiques n'ont point manqué de se produire.

La plupart des marchés avaient été désertés par nos bonnes, et les marchandes elles-mêmes s'étaient montrées peu soucieuses de leurs marchandises. Tous n'avaient qu'un but: voir l'horrible femme!

C'est à cinq heures du matin qu'on l'a conduite à son avant-dernier domicile pour y faire de nouvelles recherches sous sa direction.

Durant cette triste opération, le sang-froid de la Delpech ne s'est point démenti un seul instant. On eût dit qu'elle assistait à la chose la plus simple du monde, et les spectateurs, assez rares il est vrai, de cette scène, ont été effrayés du cynisme révoltant de cette mégère.

Les indications données étaient parfaitement exactes et précises; on a eu bientôt la preuve que la femme Delpech n'avait pas voulu se procurer...

Toujours accompagnée de la police, elle est entrée dans son ancienne chambre, située au rez-de-chaussée; de là elle est passée dans un petit cabinet contigu à cette pièce : « Sous cette brique, vous trouverez un squelette, a-t-elle dit; là un autre, et, un peu plus loin, le reste. »

On s'est mis aussitôt à l'œuvre, et bientôt on a retiré en effet le corps d'un petit enfant, un second a été exhumé, puis enfin un troisième.

La femme Delpech a avoué qu'elle en avait fait périr neuf en tout. (Vous lisez bien neuf!) Il en manque donc deux, et c'est pour les découvrir que les fouilles continuent.

C'est épouvantable; et si l'évidence n'était là palpable, indiscutable, on se refuserait à ajouter foi à de pareils forfaits.

Ces résultats obtenus, on songeait à faire rentrer la prisonnière. La chose n'était pas trop commode. Si à cinq heures il n'y avait personne dans les rues, en revanche la foule était assez compacte à six heures et demie du matin, et il était à peu près certain que le retour de la Delpech ne s'effectuerait pas sans accidents.

Son apparition dans la rue a été accueillie par des huées générales. Vous croyez peut-être que tout cela lui a fait la moindre impression, pas du tout: apercevant une de ses voisines, elle l'a saluée et lui a tendu la main.

« Oh! la scélérate, a répondu celle-ci, a-t-elle de l'audace. » (Le mot était plus énergique.)

Je ne puis vous dépeindre le mouvement répulsif dont cette femme a accompagné sa vive répartition; il a été éloquent, je vous l'assure, et la Delpech, cette femme sans cœur, a paru toute surprise; elle a enfin baissé la tête devant la réprobation générale, et nous l'avons vue plurer.

A sept heures moins un quart, la femme Delpech rentrait à la maison d'arrêt, après avoir pris d'assez longs détours pour éviter la foule des curieux.

Le château de Baillard où fut perpétré, dans la nuit du 25 février 1864, l'assassinat de M. de Lassalle et de ses trois domestiques, vient, dit l'Aréopage, d'être entièrement démoli. Il ne reste plus trace en ce moment de ce lugubre théâtre des exploits de Jacques Latour et compagnie. L'emplacement en a été labouré.

Pour extrait: A. Layton.

Jurisprudence

La cour de Cassation a rendu un arrêt d'une importance capitale en matière de responsabilité de notaires:

« Le notaire qui ne prend pas toutes les précautions pour éclairer l'intelligence affaiblie d'une partie, et qui ne l'avertit pas des conséquences des actes qu'elle passe, commet une faute lourde, équivalente au

vol, et qui le soumet aux dommages-intérêts de cette partie.

» L'action en dommages-intérêts est recevable, quoique la nullité des actes d'où dérive le préjudice ne soit pas demandée.

» Le tribunal peut, en condamnant le notaire à la totalité du préjudice éprouvé, déclarer qu'à ce moyen les tiers acquéreurs ou prêteurs ne pourront être inquiétés. »

La cour suprême a confirmé, d'après cette doctrine, l'arrêt de la cour impériale de Lyon qui a condamné les notaires R. et F. à payer à la femme V... le premier une somme de 50,000 fr., le second une somme de 28,000 fr., tous deux avec intérêts à partir du jour de la demande.

Femme mariée, achats sans autorisation. — Il est reconnu qu'une femme mariée peut acheter, sans autorisation de son mari, les choses nécessaires pour le ménage et la toilette, si les achats ne sont pas exagérés en égard à la fortune des époux. Dans l'espèce, une femme avait acheté d'abord une montre, ensuite une chaîne. La montre avait été payée par acomptes de 20 francs, selon la convention, et la chaîne allait sans doute l'être de même, quand un jour, se présentant pour recevoir, le vendeur rencontra au lieu de la femme qui était sortie, le mari qui refusa de remplir l'engagement contracté sans son autorisation. De là, contestation portée d'abord devant le juge de paix, qui donna gain de cause au mari, puis devant le tribunal de première instance qui, considérant que l'acquisition n'avait pas été ignorée du mari et que la dépense n'était pas excessive, condamna solidairement les époux au paiement de la chaîne — Tribunal civil de la Seine, 11 septembre 1868.

Créance hypothécaire cédée à un tiers par acte sous seing privé. — On peut céder, par acte sous-seing privé une créance hypothécaire, et le cédant d'accord avec le cessionnaire, peut se présenter valablement pour celui-ci, dans l'ordre ouvert pour la distribution du prix de l'immeuble hypothéqué, alors qu'il n'y a eu ni dol, ni fraude. — Cour impériale de Paris, 8 août 1868.

CAISSE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

E. PASSEFOND, J.-M. MARQUÉ

et C^{ie}

Rue de la Mairie, maison Lagarde

Escompte et recouvrements, Encaissement de coupons, achats, vente et échange des valeurs industrielles et de rentes.

Cet établissement se signale par la molli-

été de son tarif, le moyen qu'il donne à ses clients de contrôler ou faire vérifier jusqu'aux moindres opérations avec un détail parfait et par la complaisance empressée qu'il apporte à fournir ou à procurer, contre ses simples débours, les explications et les renseignements qui lui sont demandés.

Il compte à peine 4 mois d'existence et n'a cessé de constater dans ses rapports une progression considérable.

MM. Passéfond et Marqué remercient publiquement les négociants, industriels, agriculteurs et tous les hommes indépendants qui ont bien voulu, par leur concours et dans un but d'intérêt général, leur faciliter l'accès des affaires.

Cahors, le 27 septembre 1868. E. PASSEFOND, J.-M. MARQUÉ et C^e.

Petite Gazette.

Deux jeunes dames, deux inséparables, deux fanatiques des théories débitées au Wauxhall, sous la présidence de M. Horn, se demandaient avant la première représentation du théâtre Cluny, ce que cela pouvait bien être que *Les Inutiles*.

— Pourquoi tant chercher, chère amie, dit l'une, les inutilités ce sont les hommes. (Paris-Gazette.)

La scène se passe rue du Bac. Une dame de quarante-cinq ans, mais n'ayant renoncé à aucune prétention, suppose être suivie par un monsieur d'un âge plus que mûr. En réalité, le vieux gentilhomme, — car c'en était un, — ne lui avait pas même accordé un regard.

A la hauteur du Petit-Saint-Thomas, un embarras de passants pousse le vieillard contre la dame; il y a léger heurt, vague contact. Celle-ci se croit insultée, et un soufflet tombe sur la joue du descendant des croisés. Alors l'inconnu, saluant avec une grâce parfaite:

— Ah! madame, dit-il, je n'ai qu'un regret: c'est de ne pas l'avoir mérité.

(Histoire d'hier, authentique; témoins assermentés.) (Evénement illustré.)

Chacun connaît l'histoire drôle de ce chasseur rencontrant un paysan au bord d'une mare et lui demandant, moyennant quarante sous par coup de fusil, la permission de tuer des canards.

— Je veux bien, répond l'homme.

Il en tue quatre, cinq, six... puis dit au paysan:

— Puis-je en tuer encore?

— Ça m'est parfaitement égal: ils ne sont pas à moi.

A cette histoire j'en puis maintenant opposer une autre, que je veux donner tout

simplement.

Lors des derniers événements de guerre, un officier heurté un presbytère et demanda au vieux curé de lui désigner des fourrages.

Arrivée à un champ, la troupe se met en devoir de s'approvisionner.

Le prêtre les arrête.

— Plus loin, dit-il; ce fourrage est mauvais.

La troupe le suit, s'arrête enfin à un autre champ, et le rase complètement.

— Vous vous trompez, mon père, dit alors l'officier, le premier fourrage était plus beau.

— C'est vrai, répondit simplement le vieux prêtre; mais il n'était pas à moi.

Pour extrait: A. Layton.

L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait nettement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelons l'attention publique.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE. Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes.

L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves.

1^o Rentes viagères. — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus.

LA NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagers 5 millions 147 mille 624 fr. 70;

2^o Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices. Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées.

LA NATIONALE a réparti à ses assurés participants 4 millions 808 mille 52 francs.

Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à 84 millions.

Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Gramont. A Cahors, chez M. Français.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e DUSSEY, avoué à Figeac.

Par exploit de M^lrieux, huissier, en date du 28 septembre 1868, la nommée Marie Mazières a formé contre son mari Jean Puéchal, une demande en séparation de biens.

Etude de M^e Marius BÉLLE, avoué à Figeac. Le 6 novembre 1868, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des immeubles saisis au nommé Jean

Puéchal, cultivateur aux Bessonnes. — Mise à prix: 1^{er} lot 300 fr. — 2^e lot 300 fr.

Etude de M^e Etienne VIVAL, avoué.

La vente des biens saisis à Léon Murat, propriétaire à Tounagues, aura lieu au tribunal de Figeac, le vendredi 13 novembre. Mises à prix 1^{er} lot 500 fr., 2^e lot 100 fr., 3^e lot 50 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 19 octobre.)

Etude de M^e CAVARROC, huissier.

D'un exploit de Cavarroc, huissier à Figeac, il résulte qu'à la requête de dame Leygues, il a été signifié à Marie Carriol et à M. le Procureur impérial de Figeac, copie d'un acte de vente faite par Latapie père en faveur de la requérante.

(Extrait du Mémorial de Figeac, du 10 octobre.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e MATHURÉ, avoué à Gourdon.

L'adjudication des immeubles dépendant de la succession de Pierre Triant, aura lieu au tribunal de Gourdon, le 25 octobre 1868. — Mise à prix: 1^{er} lot, 796 fr.; — 2^e lot, 3,172 fr.; — 3^e lot, 1,194 fr.; — 4^e lot, 416 fr.; — 5^e lot, 4,150 fr.; — 6^e lot, 403 fr.; — 7^e lot, 4,000 fr.

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué à Gourdon.

La vente des immeubles saisis à Pierre Boyé, domicilié à St-Projet, aura lieu le 3 novembre 1868, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon. — Mise à prix: 28,640 fr.

AVIS. — Les créanciers de la faillite d'Eugène Monsour, liquoriste à Martel, sont convoqués au tribunal de Souillac, le 12 octobre, à 9 heures du matin.

Par jugement du tribunal du commerce de Souillac, en date du 24 septembre, le sieur Deviers, de Gourdon, a été déclaré en état de faillite. Les créanciers sont convoqués pour le 6 octobre, à 9 heures du matin.

Etude de M^e AYZAC, avoué.

Il résulte de deux exploits du ministère d'Elie Girard à Martel, et Jean Tourniol, huissier à Gourdon qu'à la requête de la compagnie d'Orléans, il a été signifié: 1^o à Pierre Delpech; 2^o au Procureur impérial de Gourdon, copie d'un acte de vente d'immeubles faite à la compagnie par le sieur Delpech, pour la somme de 9,470 fr. 15

Les créanciers de la faillite Louis Pradelle sont convoqués pour le 19 au tribunal de Souillac.

La première vérification des créanciers, faillite Raymond Deviers aura lieu le 29 courant au tribunal de Souillac.

(Extrait du Gourdonnais, du 8 octobre.)

L'illustration d'aujourd'hui contient deux gravures sur les événements d'Espagne, et nous promet, pour la semaine prochaine, une correspondance complète et de nombreux dessins sur les épisodes, encore si peu connus, de la Révolution espagnole. Signalons encore, dans le dernier numéro de l'Illustration, un charmant portrait du jeune prince royal de Belgique, et une relation de l'expédition française du Mé-Kong, relation accompagnée d'une série de gravures reproduisant les dessins et les photographies recueillis par les voyageurs français pendant le séjour dans les régions encore inexplorées dans l'Indo-Chine.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier: 4 h. après-midi.



Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

Guérison radicale des Hernies

ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE-SIMON; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire); àèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir).

Trois mois 47 fr. Six mois 54 fr. JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. Neefzer

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de: Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contigu et attenant à la route départementale n^o 11. S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

MAISON FONDÉE EN 1820 SARDA & C^{ie} BORDEAUX USINE MODÈLE à BÈGLES, boulevard extérieur Plusieurs Médailles à diverses Expositions, et notamment à l'Exposition universelle de Paris 1867 CHOCOLAT GARANTI PUR CACAO ET SUCRE PÂTES ALIMENTAIRES — FÉCULES DIVERSES MOUTARDES — CONSERVES ALIMENTAIRES CONSERVES A L'HUILE ET AU VINAIGRE BONBONNERIES — DRAGÉES SIROPS CONFITURES — MARMELADES ET GELÉES FRUITS AU JUS ET A L'EAU-DE-VIE THÉS ET VANILLES reçus directement des lieux de production.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien

BACCALAUREATS Cours préparatoires, Paris. Institution Polytechnique, rue Saint-Jacques, 289. La partie littéraire est dirigée par M. A. BON, ancien professeur de Rhétorique, Directeur de l'Institution, et la partie scientifique par M. LONCHAMPT, auteur de plusieurs ouvrages pour le Baccalauréat et les écoles du gouvernement. Succès nombreux obtenus en 1868. Chambres. — Dortoires. — Ex-

A VENDRE A TOUT PRIX BARRIQUES VIDES en Chêne et Châtaignier. S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges,

LIBRAIRIE UNIVERSELLE J. - U. CALMETTE A CAHORS. RENTRÉE DES CLASSES 1868-1869. TOUS LES CLASSIQUES Almanachs illustrés pour 1869 OUVRAGES EN SOUSCRIPTION L'année illustrée (par petite vitesse) 21 f » Contes de Perrault, Doré. La liv. 50 L'encyclopédie des familles. Le vol. in-12. 3 » Le Diable à Paris. La série. 4 10 Dictionnaire de M. Littré, le fascicule. 3 50 Dictionnaire de Lachatre. La série. 1 » Grand dictionnaire, par Larousse. La série. 4 » L'histoire de la Bastille. La série. 1 10 L'histoire de France, par H. MARTIN. La série. 4 10 L'histoire des plantes, par GAILLON. 3 » L'histoire de la Révolution de 1848, g. f. PAGES. 4 10 L'histoire de la Révolution 1848, par D. STERN. 4 10 Journal pour tous. La série. 1 » Magasin d'éducation. Le n^o. 50 Magasin pittoresque, l'année. 5 vol. 6 50 Musée des familles, l'année. 6 50 Merveilles de l'Exposition. Le n^o. 60 Merveilles de la science. La série. 1 10 Mémoires de Samson. La série. 1 10 Molière illustré, par M. SAND. La série 1 » Œuvres de Shakespeare, traduct. MONTAIGUT, illust. 50 Le tour du monde, par CHARTRON. Le n^o La vie des animaux, par BRHEM. La série. 1 10 Voyages extraordinaires de VERNE. La série. 1 10 OUVRAGES ILLUSTRÉS COMPLETS L'histoire de la Révolution Française, par THIERS. 2 vol. illus. 21 » Histoire du Consulat. 1 vol. illust. 8 » Histoire de l'Empire. 4 v. in-12. 32 » L'esprit des bêtes, par TOUSSENEL. 1 v. illustré. 4 » Géographie de la France, par VERNE. 1 vol. 6 50

POSTE AUX CHEVAUX M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galery Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE PAR F. DELROUS, Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac. On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur. La propriété avant: A. Layton